

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 Mars 1880.

Bulletin politique.

Les journaux russes sont instructifs à lire en ce moment ; ils nous donnent sur l'affaire Hartmann des renseignements que nous soupçonnions, mais que nous ne connaissions pas d'une manière précise.

Nous avons dit, le jour même où a été connu le refus de l'extradition, que le gouvernement russe avait été moins blessé du refus en lui-même que des procédés qui l'ont accompagné. Ces procédés sont étranges en effet.

Le gouvernement français avait demandé à Saint-Petersbourg des preuves supplémentaires de la culpabilité de Hartmann. Ces pièces étaient annoncées par la chancellerie russe, comme devant arriver à Paris le 6 mars. Or, c'est précisément ce même jour que nos ministres ont choisi pour refuser l'extradition, sans daigner attendre la remise des pièces.

Si le conseil des ministres voulait mettre Hartmann en liberté, pourquoi a-t-il leurré le gouvernement russe par la demande de nouvelles pièces ? — S'il avait besoin d'un supplément d'informations, pourquoi n'a-t-il pas attendu les pièces promises ? — Dans les deux cas il a manqué aux convenances les plus vulgaires.

Après cette demande de documents nouveaux, le prince Orloff était en droit d'attendre que le conseil des ministres prendrait au moins la peine d'examiner le dossier, et qu'à sa décision ne s'ajouterait pas une impertinence.

Nous ne comprenons que trop aujourd'hui le froissement très-légitime qu'a dû éprouver l'empereur Alexandre en face de tels procédés si contraires aux usages diplomatiques.

Quant aux conséquences de cette déplorable

conduite, nous ne voudrions pas les envisager. Mais nous trouvons dans le Soir des réflexions fort justes qui ont d'autant plus de poids que ce journal est un organe républicain.

Voici ce que le Soir dit :

« Peut-être dépend-il encore de notre gouvernement que l'affaire Hartmann soit arrivée à ses dernières péripéties, et n'ait pas de conséquences plus fâcheuses pour nous. Par la décision qu'il vient de prendre, le czar Alexandre se borne à nous donner un avertissement : si nous ne le comprenons pas, ou si nous dédaignons de l'entendre, il est fort à craindre que nos rapports avec l'empire russe soient irrévocablement compromis. »

« Voilà donc une belle équipée ! »

« Dans la balance des intérêts de l'Europe, la France pesait tout juste ce qu'ajoutait à son propre poids l'alliance russe, éventuelle, sans doute, mais aussi nécessaire aux deux Etats qu'à l'équilibre du continent. Le cours des choses, l'impulsion des faits, la force des événements nous donnaient la certitude de trouver à Saint-Petersbourg le point d'appui sans lequel il n'y a plus de sécurité pour nous, au milieu des obscurités périlleuses de l'avenir. »

« En 1875, la volonté de l'empereur Alexandre avait suffi pour imposer silence aux ardeurs guerrières du parti militaire allemand. Comment lui avons-nous témoigné notre gratitude ? »

« En soustrayant à la justice un homme qui avait attenté à ses jours. »

Nous ne sommes pas surpris, dit l'Union, de voir évoquer ce souvenir de 1875, cette intervention généreuse du czar qui nous a sauvés d'un grand péril. Si nos ministres, dans leur effarement, au lieu d'écouter les clameurs de M. Engelhard, de M. Rochefort et de la presse radicale déchainée comme une meute, avaient daigné penser à leur pays, ils se seraient rappelés le chevaleresque service rendu par l'empereur Alexandre.

Si leur science juridique ne leur permettait pas de trancher autrement la question

d'extradition, le patriotisme devait leur défendre de remplacer le sentiment des convenances par une impertinente sottise.

S'ils ne compromettaient que leur propre situation, nous n'aurions rien à dire, car nous ne leur supposons ni intelligence ni savoir-vivre. Mais nous sommes en droit, le jour même où l'ambassadeur de Russie quitte la France, pour n'y plus revenir peut-être, de protester contre leur politique et de leur demander quelle situation ils préparent à la France devant l'Europe ?

S'ils ne gouvernent enfin qu'en recevant le mot d'ordre de M. Clémenceau, de M. Rochefort et de la bande radicale, qu'ils cèdent la place à leurs maîtres effectifs. Avec ceux-ci, nous savons au moins sur quoi nous devons compter.

La fameuse interpellation si laborieusement préparée, depuis huit jours, dans d'innombrables réunions ministérielles, parlementaires et extra-parlementaires, a eu à la Chambre le dénouement que nous avions prévu : M. Devès a discrètement interrogé M. de Freycinet ; M. de Freycinet a discrètement répondu aux discrètes interrogations de M. Devès ; et la Chambre, satisfaite des discrètes explications de M. de Freycinet, a discrètement accordé au cabinet un discret témoignage de discrète confiance. La discrétion sied bien aux ministères et aux majorités embarrassées.

Nous n'avons pas besoin de cette petite mise en scène pour entendre une deuxième lecture de la déclaration faite par M. de Freycinet devant le Sénat, ni pour apprendre que si le ministère est aux ordres de la Chambre, la Chambre, de son côté, daigne parfois s'en remettre au bon plaisir du ministère.

Le gouvernement appliquera les « lois existantes » avec « prudence » et « fermeté ». Avec prudence, entendez-vous, messieurs du centre gauche ? Avec fermeté, avez-vous compris, messieurs de l'extrême gauche, de la gauche et de l'Union républicaine ? La prudence l'emportera-t-elle sur la fermeté ou la fermeté sur la prudence ? C'est le

secret de l'avenir. Le cabinet des « pénibles nécessités politiques » veut « conserver la complète liberté de son action » ; il aurait eu grand tort d'aliéner son « indépendance », en indiquant d'avance quelles sont les « lois existantes » dont il entend faire usage et en révélant la manière dont il en prétend faire l'application.

Si les radicaux n'avaient pas toutes les impudences, ne devraient-ils pas éprouver quelque honte de l'odieuse besogne qu'ils vont faire ? Avec tous les autres cynismes, ils ont celui de la contradiction.

Ne parlons pas de liberté, ni de justice, ni de raison ; mais au nom même de la pudeur, est-il décent qu'un ministère de francs-maçons veuille expulser les congrégations religieuses comme sociétés non-autorisées ? La franc-maçonnerie est-elle donc une société reconnue ? Quelle raison peut-on donner légalement contre celles-là qui ne s'applique bien mieux à celle-ci ?

Mais la franc-maçonnerie règne : avec elle, il n'y a plus de loi, plus de justice, plus d'intérêt public, plus de patriotisme. C'est elle qui a fait les projets Ferry et la libération d'Hartmann. Le mot d'ordre des loges est devenu la suprême raison du gouvernement. Le ministère, le Parlement, le conseil municipal de Paris, le journalisme républicain, tout ce qui a le pouvoir, est affilié aux sociétés secrètes.

Ce que nous voyons n'est que la lutte de la franc-maçonnerie contre le catholicisme. Les persécuteurs n'ont pas besoin de raisons ; au moins devraient-ils éviter le ridicule de poursuivre dans leurs ennemis ce qui est chez eux et de les accuser d'être jésuites quand ils sont franc-maçons !

Nous rappelons pour mémoire que MM. Ferry, Lepère, Tirard, Cazot, ministres ; Constans, Girard, Sadi-Carnot, sous-secrétaires d'Etat ; Gambetta, président de la Chambre des députés ; Duhamel, secrétaire général de la présidence ; Laferrère, président au conseil d'Etat ; Hérol, préfet de la Seine ; Andrieux, préfet de police ; Engelhard, président du conseil général de la

FRUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

Un matin, une des domestiques de M. Laroche s'en vint sonner à la porte de M. Prosper Malicorne.

— Que voulez-vous ? dit brutalement celui-ci en reconnaissant la servante du marchand de bois.

— Ah ! monsieur, je souffre horriblement d'une dent, et je viens vous demander de l'arracher.

— Est-ce que vous n'êtes pas domestique chez M. Laroche ?

— Si, monsieur.

— Eh bien ! allez trouver son médecin à Vermanton ; moi, je n'arrache les dents que de mes clients.

— Mais, monsieur, je vous payerai !

— Allez à Vermanton.

— C'est impossible, madame est seule à la maison...

— Allez au diable, alors.

Prosper Malicorne mit la pauvre fille à la porte. Elle revint toute pleurante à la maison de son

maître, et dit à madame Laroche ce qui lui était arrivé.

— Je voudrais bien, Rose, vous faire conduire à Vermanton, mais tout le monde est dans les bois ; prenez patience jusqu'à ce soir.

— Ah ! madame, que je souffre !

— Attendez donc, reprit madame Laroche après un instant de réflexion, est-ce qu'il n'y a pas un second médecin à Château-Bernard ? Je suis bien certaine d'avoir entendu dire qu'un docteur de Paris était venu s'y établir.

— Madame veut-elle me permettre de retourner au bourg ?

— Certainement, Rose. Vous irez au bureau de la poste, et là on vous dira où demeure le nouveau médecin.

C'est ainsi que Jacques Hervey commença sa clientèle.

Monsieur, lui dit la servante, je suis domestique chez M. Laroche, le marchand de bois qui demeure au port Michaud, en descendant la rivière.

— Ah ! oui, cette jolie maison dont la façade est à moitié cachée par des massifs d'arbres, avec une grille qui donne accès sur l'Yonne ?

— C'est cela, monsieur ; et je viens vous supplier de m'arracher une dent malade.

— Vous n'avez pas besoin de me supplier pour si peu de chose, mon enfant, dit Jacques Hervey en souriant ; asseyez-vous.

Il prit sa trousse et extirpa la dent.

— Voilà qui est fait, dit-il.

— Ah ! monsieur, s'écria la servante, vous valez mieux que M. Malicorne.

Jacques Hervey, par dignité, ne crut pas devoir demander la cause de cette exclamation.

— Combien vous dois-je, monsieur ? demanda Rose.

— Rien, mon enfant.

— Bien vrai ?

— Bien vrai ! répéta le docteur Hervey.

Quand madame Laroche vit sa servante revenir, toute souriante, elle devina ce qui s'était passé.

Eh bien ! Rose, comment est-il, ce nouveau médecin ?

— Ah ! madame, un beau monsieur, l'air très comme il faut, doux, souriant et très-adroit.

— Est-il jeune ou vieux ?

— Oh ! jeune ! avec des yeux grands comme ça (elle montrait son doigt), de jolies moustaches noires et une main petite et blanche comme... celle de madame. Et puis il a comme qui dirait un morceau de ruban rouge à sa boutonnière.

— Jeune ! décoré ! et médecin à Château-Bernard ! voilà qui est étrange, pensa madame Laroche. Et combien vous a-t-il demandé ? ajouta-t-elle tout haut.

— Rien, madame.

— J'espère que vous lui avez offert de le payer ?

— Oui, madame ; mais il a refusé mon argent et m'a reconduite jusqu'à la porte avec un beau sourire. Ah ! ma foi, j'avais envie de l'embrasser !

— Parce qu'il est beau garçon ?

Rose rougit.

— Oh ! non, madame.

Lorsque, le soir, M. Laroche rentra chez lui, sa femme lui apprit ce qui était arrivé à la servante.

— Ce Prosper Malicorne est une brute, dit M. Laroche ; malheureusement son père exerce une réelle influence à Château-Bernard, et je crains bien que le nouveau médecin ne soit contraint d'abandonner la place, comme l'ont fait ses devanciers.

— Mais cette tyrannie est intolérable ! As-tu déjà entendu parler de ce M. Hervey ?

— Oui ; je crois même l'avoir aperçu le long de l'Yonne. Il est fort distingué et très-sympathique d'aspect.

— Jeune ?

— C'est un homme de trente ans environ.

— Rose prétend qu'il est décoré.

— Je n'ai pas remarqué cela ; mais s'il est décoré, c'est une preuve qu'il a de la valeur comme médecin. J'ai envie d'aller lui rendre une visite.

— Tu feras d'autant mieux qu'il n'a voulu accepter aucun argent de Rose, et que cette fille ayant dit qu'elle était à notre service, nous sommes un peu ses obligés.

Seine; Hérédia, président du conseil municipal de Paris, etc., etc., sont notoirement francs-maçons.

Le *Patriote de l'Ouest* disait, avant-hier, à ses lecteurs, à propos des Jésuites :

« ... Aujourd'hui, tous ceux qui ne sont pas de nationalité française, — IL Y EN A 1,500 ENVIRON SUR 2,000, — seront expulsés du territoire. »

Nous croyons que le *Patriote de l'Ouest* fera bien de prendre un supplément d'informations avant de parler ainsi des choses qu'il ignore, et de citer des chiffres qui sont erronés.

Il n'y a pas 4,500 Jésuites étrangers en France, il n'y en a pas même cent.

Le *Moniteur universel* donnait hier matin le chiffre de quatre-vingt-sept.

Et voilà l'armée redoutable qui met aujourd'hui la République en péril.

Dépêche de Paris, 48 mars :

« Les républicains répandent le bruit que les Jésuites ont déjà fait passer à l'étranger tous les membres de la congrégation qui ne sont pas de nationalité française. »

(Nous croyons que les partisans de la R. F. prennent leurs désirs pour la réalité.)

Chronique générale.

Avant-hier, M. de Freycinet et ses collègues se sont occupés de la question des mesures à prendre, en attendant que la commission des juristes donne son avis sur l'efficacité des lois existantes.

Il a été convenu que le gouvernement se montrerait assez large en ce qui concerne les autorisations aux congrégations qui en feront la demande, surtout pour les congrégations qui sont consacrées à l'enseignement des enfants pauvres et au soulagement des malades.

En ce qui concerne la société de Jésus, quoi qu'on en dise, aucune décision n'a été prise.

Nous pouvons affirmer que dans l'entrevue qu'il a eue avec les délégués des gauches, M. le président du conseil, faisant connaître le résultat des délibérations du gouvernement, n'a pas caché que le gouvernement serait obligé, en ce qui concerne les Jésuites, de garder une réserve très-grande.

Il a exposé que, si l'expulsion de l'ordre était prononcée, l'on ne pourrait empêcher les Jésuites qui sont Français de se retirer dans leurs familles et d'y vivre comme des citoyens ayant droit au séjour dans leur pays; et d'autre part, relativement aux Jésuites étrangers, quoique le gouvernement ait le droit de les expulser sans motif, comme il y a des Jésuites de toutes les nationalités, il faut éviter de froisser les ambassadeurs.

— Le *Réveil social*, qui est ultra-radical, reconnaît que, faire la guerre « au cléricisme », c'est, « qu'on le veuille ou non, faire la guerre au catholicisme ». Sur quoi il interpelle les opportunistes en ces termes :

« Ce que n'ont pu faire ni Danton, ni Robespierre, ni Hébert, ni Marat, ce n'est pas Gambetta, Spuller ou Freycinet qui pourront l'accomplir. » Nous sommes pleinement de l'avis du *Réveil social*.

— On croit généralement aujourd'hui qu'une dislocation ministérielle devient inévitable, en raison des dissentiments qui se sont élevés, parmi les membres du cabinet, sur l'attitude à prendre dans la question des congrégations religieuses à la suite du rejet de l'article 7 par le Sénat.

— La question des ambassadeurs contraire beaucoup le gouvernement qui ne se dissimule pas les causes du départ du prince Orloff; en outre, il regrette de n'avoir pas donné depuis longtemps un congé au marquis de Noailles, tandis que le général Cialdini a quitté Paris depuis près d'un an.

— Le rachat des chemins de fer. — Le gouvernement se range à l'avis de la commission des chemins de fer et repousse le rachat partiel.

En ce qui concerne le rachat total, le gouvernement demandera à la Chambre d'ajourner indéfiniment la solution de cette question qui présente des difficultés nombreuses et demande à être longuement étudiée.

— Le prince Charles Bonaparte, actuellement président du conseil général de la Corse, ne se représentant plus aux élections du conseil général d'Ajaccio, M. Séverin Abbattucci, ancien député, a été désigné par le groupe de l'Appel au peuple comme devant le représenter. M. Séverin Abbattucci aura pour concurrent M. Peraldi, maire républicain d'Ajaccio.

On lit dans le *Français* :

« Après l'épuration des directeurs de l'enregistrement vient celle des directeurs des contributions indirectes; il y en a dix-huit qui viennent d'être remerciés. M. Wilson fait, à ce qu'on assure, toutes ces exécutions sans seulement prendre la peine d'examiner les dossiers de chacun et d'apprécier les services. Cela ressemblerait trop à ce qui s'est fait avant lui. Il se borne à demander aux députés de la majorité quels sont les agents financiers de leur département qu'ils consentent à garder, quels sont ceux dont il leur plairait d'être débarrassés. Puis il agit suivant leurs indications. Quelquefois, dans la liste qu'ils ont fournie, on a pris un nom pour un autre ou l'on s'est trompé de signe; qu'importe ces détails? On ne s'en préoccupe pas davantage que des familles qu'on met à la gêne et que de la désorganisation du service. »

M. Wilson est puissant, dit-on, à l'Elysée, et l'on sait de longue date que dans ce qui touche à l'administration des finances il se connaît en épuration.

On avait cru jusqu'ici que, pour un fonctionnaire maniant les deniers de l'Etat, l'honneur de son caractère était la meilleure des garanties, et que l'indépendance de l'esprit n'était pas la moindre preuve de l'honneur du caractère. Profonde erreur! Ce qu'il faut et ce qui suffit, c'est du zèle républicain, ou du moins, en paroles, un grand fracas et remuement de zèle. Avec cela et des commis, comment ne serait-on pas le plus habile et le plus intègre des comptables et des fonctionnaires?

Un petit traité, qui fit grand bruit dans le temps, enseignait l'art d'élever les lapins et de s'en faire trois mille livres de rente. Mais le succès n'était pas sûr. Il fallait des débours, du temps et de la peine. Nombre de gens y perdirent leurs choux et leurs carottes. Avec du zèle républicain, il n'y a plus ni frais ni risques, et l'on peut aller d'un seul coup bien au-delà des trois mille. De là le nombre des amateurs. Grattez le plus chaud républicain, vous trouverez la pièce de cent sous... au moins en espérance. — Mais ceux qui l'ont déjà?... Laissez-moi tranquille, vous êtes un indiscret. Contentez-vous de ce que je vous dis. Grattez, neuf fois sur dix, ou dix-neuf fois sur vingt, et vous verrez...

LES PRÉFETS RENÉGATS.

M. Albert de Girardin, préfet de la Vendée, n'est pas le seul préfet de son espèce. Nous avons encore le préfet Jules Barrême, des Deux-Sèvres, qui récemment s'est si-

gnalé par la fermeture du cercle catholique de Parthenay.

Le préfet Jules Barrême s'était montré, il n'y a pas dix ans, royaliste et catholique dans une circonstance que rapporte l'*Union de Vauchuse* :

« Le citoyen avignonnais qui répond au nom de Jules Barrême (ne pas confondre avec notre fidèle et vaillant ami le comte Héliou de Barrême), et qui, après avoir soutenu au 46 mai la candidature de M. le duc Decazes à Paris, s'est fait nommer préfet des Deux-Sèvres par le citoyen Lepère, vient de prononcer la fermeture du cercle catholique de Parthenay.

« Ce préfet anticlérical ne se souvient plus, sans doute, qu'il fit partie, en 1874, du pèlerinage avignonnais à Marseille, et qu'il y prononça, au cercle de Provence, un discours aussi catholique que royaliste. »

Voilà bien le type du fonctionnaire sous la République: propre à tout et propre à rien.

Etranger.

AUTRICHE. — On ne s'occupe à Vienne que de chemins de fer. Relier l'Autriche avec la France, avec la Roumanie, avec la Serbie, voilà le but que poursuit le baron de Haymerlé.

On veut voir dans cette détermination le genre d'une nouvelle politique qui pourrait être adoptée si la Russie et l'Allemagne se rapprochent. Cette éventualité est discutée dans tous les cercles diplomatiques de Vienne.

Ce qu'il y a de certain c'est qu'on rejettera ici toutes les propositions d'un renouvellement de la triple alliance. Il faut que l'Allemagne choisisse entre l'Autriche et la Russie.

ÉTATS-UNIS. — Le dernier courrier des Etats-Unis nous apporte un rapport détaillé sur la production et la fabrication de la laine en Amérique.

Nous en relevons les chiffres suivants, dont l'importance n'échappera pas à nos industriels, car ils les touchent de près.

En 1836, les Etats-Unis produisaient 42 millions de livres de laine.

En 1877, 208 millions.

En 1860, l'importation était de 37 millions 973,190 dollars.

En 1878, l'importation était de 25 millions 230,454 dollars.

Pour peu que l'on sache que la population des Etats-Unis a augmenté de 42 millions depuis 1860, cette baisse énorme dans l'importation sera des plus significatives. Actuellement, les Etats-Unis emploient 80 0/0 de leur produit dans la fabrication, et l'heure n'est pas éloignée où l'Europe cessera de leur exporter son contingent.

Les fabricants américains disposent d'un capital de trois cents millions de dollars pour la fabrication des différentes matières dans laquelle il rentre de la laine, et ils occupent continuellement 200,000 ouvriers.

Depuis la guerre de sécession, cette branche de l'industrie a pris une extension qui se développe de jour en jour, et qui doit avoir une certaine influence sur le marché français.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé, le 13 mars, qu'il ne sera plus admis d'hommes de la classe de 1879 dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie par voie d'engagements volontaires, ces compagnies ayant actuellement un effectif suffisant pour les besoins du service.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'administration municipale publie une analyse de la séance relative à l'éclairage du gaz.

M. Luard, adjoint, proteste contre cette analyse qui dénature sa pensée.

A la suite de la séance de lundi soir, M. Luard a adressé sa démission d'adjoint.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Nous apprenons que les conservateurs du canton de Doué ont offert la candidature

pour le Conseil général, en remplacement de M. Guionis, décédé, à M. Athanase Bineau, déjà conseiller d'arrondissement.

On ne pouvait faire un choix plus heureux, et nous croyons que M. Bineau ralliera les suffrages de tous les hommes véritablement soucieux des intérêts de leur pays.

L'élection aura lieu le jour de Pâques.

Voici en quels termes le *Courrier d'Angers*, journal bonapartiste, a annoncé la mort de M. Guillon aîné :

« La mort de M. Guillon aîné est une perte considérable pour le barreau d'Angers et pour le parti républicain.

« Jurisconsulte de premier ordre, avocat consommé, homme d'affaires éminent, M. Guillon avait acquis, par son travail et sa grande intelligence, une haute situation.

« En politique, il était notre adversaire, mais un de ces adversaires courtois et loyaux auxquels nous n'hésiterons jamais à rendre justice.

« Républicain de vieille date, il est demeuré fidèle à ses convictions, et son passé, pur de toute défaillance, mérite grandement qu'on l'honore.

« Sa fin, pleine de courage, de dignité et de noblesse, sa fin chrétienne, en un mot, est venue attester une fois de plus que les âmes élevées restent invinciblement unies aux croyances supérieures et aux éternelles vérités du spiritualisme.

« Malgré ses services et son dévouement à la cause républicaine, M. Guillon aîné n'a pas reçu de son parti les dignités et les récompenses qu'il en pouvait légitimement attendre.

« Il était sans doute trop fier pour les solliciter, et c'est un honneur pour lui de ne les avoir pas obtenues.

« Nous vivons, en effet, dans un temps où la chose publique est tombée si bas que, pour remplir les hautes fonctions, on préfère aux hommes d'élite des renégats sans valeur, qui, à défaut de talent, donnent du moins à leurs maîtres toutes les garanties désirables de bassesse et de servilité. »

ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Hier soir, à neuf heures, une foule nombreuse stationnait devant la nouvelle annexe du *Palais des Marchands*, à Angers.

« Les propriétaires de cet établissement inauguraient, dans notre ville, l'éclairage à l'électricité.

« Une lampe seule se trouvait en dehors, le magasin était fermé et un certain nombre d'invités étaient seuls admis à voir fonctionner de près les trois lampes qui éclairaient l'intérieur et à écouter les explications de M. Félix Bofanti, ingénieur de la Société générale d'électricité.

« Le procédé employé par les propriétaires du *Palais des Marchands* est le procédé Jablochkof.

« M. l'ingénieur nous a expliqué pendant plus d'une heure cet ingénieux système d'éclairage qui est appelé, on le sait, à faire toute une révolution dans l'ordre de la science.

« Nous ne pouvons pas le suivre sur ce terrain; disons seulement que cet essai a parfaitement réussi, on se serait cru en plein soleil. Le public, du reste, pourra, dès ce soir, juger par lui-même de l'effet merveilleux de la lumière électrique.

« Si le *Palais des Marchands* est le premier magasin qui inaugure ce mode d'éclairage, on sait que depuis plus d'un an les carrières d'ardoises de la Papeterie sont éclairées à l'électricité et que cette lumière a répondu à tout ce qu'on attendait d'elle.

« Les nouveaux ateliers de serrurerie de M. Rabouin, sur le boulevard Ayrault, sont aussi, depuis quelques semaines, éclairés à l'électricité. Espérons que bientôt il se trouvera des imitateurs. »

THOUARS.

Lundi dernier, vers 5 heures du matin, un détenu, trompant la vigilance de son gardien, réussit à jeter une corde par-dessus un mur et s'évada pendant que le surveillant éteignait un bec de gaz. Le fugitif mit une telle précipitation à profiter d'un moment de distraction, qu'il se fit une entorse en dégringolant le long du rocher. Malgré la douleur, il continua cependant sa route du côté de Saint-Jean et s'arrêta, épuisé, dans une carrière, où des mal-

(A suivre.)

ARMAND LAPOINTE.

dats lancés à sa poursuite ne tardèrent pas à le retrouver. (Le Thouarsais.)

PETITE REVUE.

Hermann à Saumur; son départ pour l'Amérique. — Cent mille francs par mois. — La Patti et Nicolini. — M^{lle} Roman. — L'exploitation théâtrale à Lyon. — Pari d'un célèbre tireur. — Les courses de chiens. — Le capitaine Webb. — Une parure de quatre millions.

La grandissime réputation d'Hermann n'a pas eu le don d'éveiller la curiosité des Saumurois, et la soirée de samedi dernier ne réunissait qu'un très-petit nombre d'amateurs.

Ce roi de la prestidigitation a été traité chez nous comme le plus vulgaire escamoteur; mais, bien que le célèbre Hermann soit aujourd'hui universellement connu et qu'il ait été le *great attraction* de l'hiver dernier à Paris, nous n'avons pas lieu d'être étonné du peu d'empressement qu'a montré notre public en cette circonstance.

En effet, chacun se rappelle la représentation à Saumur, au mois de mai 1879, de l'un des maîtres de la scène, M. Maubant, l'habile comédien, sociétaire du Théâtre-Français, qui joua *Louis XI* pour ainsi dire devant les banquettes. Un peu plus tard, son collègue, M. Talbot, non moins excellent interprète que professeur renommé, ne fut guère plus heureux avec les *Enfants d'Edouard* et le *Malade imaginaire*. Il serait facile de multiplier les exemples de cette indifférence que l'on remarque parfois chez les spectateurs.

Ce ne sont donc pas souvent les véritables célébrités qui ont le plus de chance de fixer aujourd'hui l'attention du public de province. La moindre opérette bouffe, quelle que soit la valeur des artistes, est d'ordinaire bien plus favorablement accueillie.

Samedi, les absents ont eu tort, comme presque toujours. Les incomparables exercices du prestidigiteateur Hermann tiennent du prodige et ont émerveillé pendant deux heures les personnes qui n'avaient pas craint d'aller l'applaudir. Nous n'en citerons aucun, car il faudrait les rappeler tous. Qu'il nous suffise de dire que Bosco, Robert Houdin, Conus et autres sont distancés par l'étonnant magicien du théâtre des Nouveautés.

M. Hermann est l'homme des salons et des cours. On sait que la semaine dernière, quand il est venu à Angers, il arrivait directement de Bruxelles, où la cour l'avait fait appeler par dépêche. Le célèbre prestidigiteateur vient de passer un traité par lequel il s'engage à parcourir durant six mois les Etats-Unis, où son immense réputation l'a devancé. Les Américains enlèvent à l'Europe à prix d'or: *Six cent trente mille francs pour six mois*; frais de voyage déduits, cela fera environ 100,000 fr. par mois, 3,333 fr. par jour. — Joli denier!

Un journal raconte la chose de la manière suivante, qui montre que M. Hermann toucherait plus de 6,200 fr. à chacune de ses représentations:

« Il suffit que Paris consacre un succès pour qu'aussitôt ce succès prenne des proportions extraordinaires. On sait celui que le prestidigiteateur Hermann a remporté cet hiver aux Nouveautés. Un impresario américain, M. Berro, n'a pas hésité à lui offrir 300,000 fr. pour 48 représentations à donner à Rio-Janeiro, à Montevideo, à Buenos-Ayres et dans l'Uruguay.

Hermann part ce soir pour Vienne. Dans quelques jours il repassera par Paris, et le 6 avril il s'embarquera. »

La somme promise à Hermann est à peu près celle que l'on offre à certaines sommités lyriques. Ainsi, il est question d'une série de représentations qui seraient données au théâtre de Monte-Carlo, par M^{me} Adelina Patti et M. Nicolini. Les deux artistes, assurés-t-on, toucheraient 15,000 fr. par soirée. — Chacun?... — Voilà ce qu'on ne dit pas.

Une feuille parisienne nous apprend qu'à la soirée artistique du cercle Saint-Arnaud, la semaine dernière, on a vu un petit prodige, M^{lle} Roman, « une jeune fille de 15 ans, qui escamote comme Hermann lui-même, le prestidigiteateur étonnant qu'on sait. » Tout Paris, ajoute-t-on, voudra connaître et applaudir ce gracieux phénomène.

Allons, M^{lle} Roman est peut-être appelée à briller dans un art où s'est déjà distinguée M^{lle} Benita Anguinet.

Nous apprenons que M. Emile Mark, directeur des théâtres municipaux de Lyon, vient de donner sa démission. Il lui est impossible de continuer son exploitation, en présence du déficit assez élevé occasionné par les frais toujours croissants exigés par des pièces nouvelles, opéras, drames ou féeries. Si l'on ne se préoccupe sérieusement des théâtres de province, ceux-ci finiront par ne plus pouvoir trouver de directeurs, et dans quelques années il sera difficile de se procurer des artistes pour combler les vides qui se feront dans les troupes parisiennes. On voit ce qui vient d'arriver à l'ancien directeur des scènes d'Angers et de Saumur. Si l'exploitation théâtrale est presque impossible à Lyon, seconde ville de France, que sera-ce donc dans les localités moins importantes?

On annonce encore, à ce sujet, qu'à partir du 1^{er} mai prochain, l'exploitation du théâtre des Célestins, à Lyon, sera mise en adjudication sur la mise à prix de 50,000 fr. Avis aux intéressés.

Il y a peu de jours, nous signalions le tir aux pigeons de Saumur, déjà en renom dans le monde du sport. A ce propos, revenons un peu à nos... pigeons. Il paraît que le docteur Carver, le célèbre tireur des Folies-Bergère à Paris, propose à tous les tireurs français un match de 100 pigeons de chaque côté pour une somme de 5 ou 10,000 fr., ou bien encore, il offre aux dix meilleurs tireurs un match de 300 pigeons de chaque côté de 10 ou 20,000 fr.

Ce match doit avoir lieu dans quelques jours.

Mais en voici bien d'un autre! On compte maintenant un nouveau genre de sport: des courses de chiens. Un *Coursing-Club* vient en effet de s'organiser à Paris. Mardi avait lieu, sur la pelouse de Bagatelle, une course de lévriers. Il s'agissait d'une poule d'adieu pour seize chiens de tout âge, à 20 fr. d'entrée, ajoutés à un *sweepstake* facultatif de 50 francs. L'assistance était assez nombreuse. La poule d'adieu a été remportée par *Lily*, à M. G. Leprat.

Le 31 mars, le *Coursing-Club* inaugurerait ses meetings sur l'hippodrome d'Eughien. On espère voir le sport si activement organisé par M. Alfred de Sauvenière obtenir bientôt toute la popularité qu'il mérite.

Si le capitaine Boyton est mort, voici un autre capitaine qui vient de le remplacer à la surface de l'eau.

Le capitaine Webb, déjà célèbre par sa traversée de la Manche, vient d'accomplir un nouvel exploit natatoire au Westminster Aquarium, à Londres. Il est resté soixante heures consécutives dans le grand bassin de la Baleine, sans cesser de nager un seul instant tout autour de ce bassin. Ayant gagné ce singulier pari avec une avance de dix minutes, le capitaine Webb a voulu, avant de sortir de l'eau, dit un journal anglais, montrer qu'il n'était pas trop fatigué, et il a fait trois sauts périlleux devant l'assistance qui se composait de plus de 8,000 personnes.

On a beaucoup parlé, dans le temps, des diamants de M^{lle} Duverger, l'actrice parisienne, jouant la *Dame aux camélias* avec une parure de 100,000 fr. C'était fort peu de chose auprès de celle de M^{me} Astor, la femme du fameux millionnaire de New-York. D'après les journaux américains, cette dame a récemment fait grande sensation avec ses bijoux. Dans un dîner à la Maison-Blanche et plus tard à une réception du ministre du Mexique, elle portait des diamants dont la valeur était estimée à 800,000 dollars (4 millions de francs). Pendant la réception, cette dame était placée sous la surveillance de deux agents de la police secrète; en outre, un agent de police montait jour et nuit la garde devant la porte de sa chambre, dans l'hôtel où elle était descendue.

C'est bien le cas de dire: Trop de bijoux, trop de bijoux!

Faits divers.

DÉFIEZ-VOUS DES BOHÉMIENS.

Le 6 ou le 7 mars, arrivait à Châteaubriant (Loire-Inférieure) une troupe nom-

breuse de bohémiens, avec plusieurs voitures délabrées, traînées par six ou sept chevaux maigres et osseux. Ces artistes en haillons erraient par la ville et les alentours, promenant leur triste mine et leurs rapines, et chacun de se demander quelle pouvait être leur profession ou leur genre d'industrie.

Le sieur X..., fermier, l'a appris à ses dépens, mercredi, et pourra, s'il lui plaît, vous le dire. En attendant ses aveux, voici un mot sur son histoire; nous l'empruntons au *Journal de Châteaubriant*:

Les bohémiens avaient mis quatre chevaux en vente sur le marché. Ces animaux, de piteuse apparence, n'étaient pas positivement très-recherchés par les marchands du pays; mais survenait un acheteur, il entra en marché, puis un deuxième renchérit sur le premier, tandis que le vendeur demeurait inébranlable sur le prix de sa bête.

— C'est 300 francs, 400 écus, c'est mon dernier mot, disait-il bien haut, je ne diminuerai pas un centime.

L'acheteur tapageait, se récriait, ameutait tout le monde.

— 250 francs, c'est assez cher: votre animal ne vaut pas mieux que cela. Est-ce marché fait? me l'accordez-vous?

Le vendeur, un peu moins rébarbatif, et après mille et une difficultés, abaissait son prix à 275 francs:

— C'est une vraie donnée!

A ce moment, l'acheteur endiablé aperçoit une tête qui lui convient: il tire à l'écart celui qui la porte et lui tient à peu près ce langage:

— Vous voyez ce bon cheval, il me le faut absolument, je le veux à tout prix; mais le propriétaire ne veut pas me le vendre. Achetez-le pour moi, le moins cher possible, 275 francs s'il est nécessaire, et je prends le marché à mon compte, et je vous donne 25 francs pour votre commission.

Ce qu'on lui demande est aussitôt fait. Après un court débat, il achète le cheval 240 fr., puis, après avoir frappé la main dans la main, il se retourne et cherche du regard son commettant, mais plus personne; c'est un compère qui s'est empressé de déguerpir, et le sieur X..., Jean comme devant, victime d'audacieux escrocs, se trouve seul pour exécuter un marché parfaitement valable.

On nous dit que, le jour même, le sieur X... a été heureux de trouver à se débarrasser de sa rossinante pour 50 fr.; bénéfice net: 210 fr.

Avis aux intermédiaires trop crédules et qu'ils songent à cette aventure.

L'ÎLE DE ROBINSON.

Tous ceux qui ont lu *Robinson Crusoe* apprendront avec quelque intérêt que récemment l'île de Robinson Crusoe a été louée par le gouvernement chilien à un nommé M. Von Rodt, le fils d'un ministre protestant à Berne. La carrière de Von Rodt a été assez agitée, et il paraît être un digne successeur de Juan Fernandez, le matelot abandonné, appelé, par Daniel Defoe, Robinson Crusoe, dans son immortel roman. A l'âge de vingt et un ans, Von Rodt entra au service d'Autriche comme lieutenant de cuirassiers et combattit vaillamment pendant la campagne de 1866; il reçut à Nachod une grave blessure, qui le força à quitter le service.

Après le traité de paix de Nikolsburg, il alla vivre à Paris d'une petite pension que lui faisait le gouvernement autrichien.

Lorsqu'éclata la guerre franco-prussienne, il s'enrôla dans un régiment de ligne français et se distingua par son éclatante bravoure au sanglant combat de Champigny. En 1874, Von Rodt émigra au Chili et fit des affaires avec tant de succès qu'il put, il y a quelques années déjà, acheter un steamer et transporter dans son île une petite colonie d'agriculteurs et d'éleveurs. Il élève du bétail et cultive des légumes dont il ravitaille les navires baleiniers.

Il gouverne ses sujets à la façon de Robinson Crusoe, en leur distribuant leurs rations en personne, et exerce une autorité patriarcale sur leurs mœurs et leur éducation. Ses affaires prospèrent merveilleusement et il a déjà réussi à mettre en culture plus de la moitié de l'île.

Un militaire prend à la gare d'Angoulême un billet pour Paris.

— Quelle classe? demanda l'employé.
— Mil huit cent soixante-dix-sept!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 18 mars.
Le 3 0/0 se tient fermement à 82.15; amortissable, 84.90; la rente 5 0/0 est très-animée. Elle s'est élevée à 117. Il se fait de nombreux arbitrages en faveur de ces fonds dont les cours ont été faussés par les bruits de conversion qui s'éteignent et renouissent presque tous les mois.
Grande fermeté sur le marché des fonds étrangers. L'Italien s'est élevé à 82.15; Florin 4 0/0, 75; Hongrois 6 0/0, 288; Russe 1877 en reprise à 90; Obligations égyptiennes, 287.50; Turc, 10.60.

L'action du Crédit foncier fait des progrès: on la demande aujourd'hui à 1,122.50; elle s'élève beaucoup plus haut. L'obligation communale 1880 a son premier tirage le 5 avril prochain. Le Crédit foncier a fixé la date des tirages des Communales de manière à les faire alterner avec la date des Obligations foncières. Le détenteur de Foncières et de Communales participe le 5 de chaque mois à un tirage de lots. Venant à des dates aussi rapprochées, les tirages du Crédit foncier ont un très-grand attrait. Le Crédit foncier distribue annuellement, au moyen de tirages mensuels pour les Foncières et Communales 1879 et 1880, 1,236 lots.

Le Comptoir d'Escompte est très-ferme à 880; Crédit lyonnais, 937.50; Société générale, 558.75. Les Chemins de fer n'ont eu que des mouvements sans signification. Orléans, 1,195; Nord, 1,500; Lyon, 1,200; les Autrichiens cotent 585; Lombards, 195.50; Suez très-mouvementé à 872.50; Transatlantiques, 597.50.

L'ASSURANCE FRANÇAISE CONTRE LES ACCIDENTS

(CAPITAL 20,000,000, dont 2,000,000 souscrits)

De toute nature, exclusivement, dont le siège est à Paris, 9 bis, Rue de Maubeuge, ne doit pas être confondue avec une société portant le titre de: *Société française contre l'Incendie*, aujourd'hui en liquidation, dont le siège social est également rue de Maubeuge.

L'Assurance française Accidents est en pleine prospérité et distribue un dividende de 15 francs par action (125 versés) pour l'exercice 1879.

FILATURES ET CORDERIES DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600,000 FRANCS

Avenue de Pontlieue, au Mans.

MM. les actionnaires de la *Société des Filatures et Corderies de l'Ouest* sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le lundi 12 avril prochain, à deux heures de relevée, au siège social, au Mans, avenue de Pontlieue.

ORDRE DU JOUR:

Modifications aux statuts, article 41;
Nomination d'un commissaire.
Tous les actionnaires, propriétaires au moins de dix actions, sont invités à y assister et à déposer leurs titres avant le 30 mars, inclusivement, au siège social, au Mans, avenue de Pontlieue, où il leur sera délivré des cartes d'admission et des pouvoirs.

Gratis et Franco

SUR SIMPLE DEMANDE ADRESSÉE A LA
MAISON DU PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, PARIS
On reçoit le superbe *Album-Catalogue* avec la belle collection des gravures de *Modes* pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants et le moyen de prendre soi-même les mesures.

SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE

Printemps-Eté 1880

L'ELBEUF Vêtement complet, riche draperie nouveauté. 29 fr.

PARDESSUS drap fin, doublé entièrement alpage. 15 fr.

HABILLEMENT complet drap noir Sedan. 35 fr.

VÊTEMENT complet, coutil fantaisie. 9 fr. 75

COMMUNION Costume complet, drap nouveauté. 12 fr. 75

ENFANTS Costume complet, drap nouveauté. 5 fr. 75

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

MAISON DU PONT-NEUF, Paris

LA MAISON

N'A PAS DE SUCCURSALE

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORMES AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a

reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet Emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui complet, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur les 1 million d'obligations formant la totalité de l'Emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1	25.000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit	30.000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 1^{er} tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1.000.000 et forment 100 séries de 10.000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{er}

mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la

prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PAVOLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND ;

BESSON, successeur de TRÉXIER ; J. RUSSON, Opticien, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

PLUS D'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^o CLERY à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	
8 10 —		10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.	
4 55 —		9 15 soir.
7 40 —	11 35 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.
12 15 soir.	5 14 —	6 35 —
6 45 —	10 22 —	11 — —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 MARS 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	82 15		25	Crédit Foncier colonial	490			Canal de Suez	872 50	2 50	
3 % amortissable	84 90	05		Crédit Foncier, act. 500 f.	1120	5		Crédit Mobilier esp.			1 25
4 1/2 %	113 75	50		Obligations foncières 1877	365	1		Société autrichienne	585		
5 %	117		10	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	715			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	513			Crédit Mobilier	685		10	Orléans	880 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	340			Crédit foncier d'Autriche	765			Paris-Lyon-Méditerranée	382 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505 50	3 50		Est	798 75	8 75		Est	381		
— 1865, 4 %	532 50	1		Paris-Lyon-Méditerranée	1200	10		Nord	385 25		
— 1869, 3 %	407	1		Midi	880	2 50		Ouest	381		
— 1871, 3 %	399 50	50		Nord	1500		35	Midi	381 50		
— 1875, 4 %	522 50		50	Orléans	1195			Paris (Grande Ceinture)	390		
— 1876, 4 %	534	1		Ouest	783 75	1 25		Paris-Bourbonnais	381 50		
Banque de France	3225			Compagnie parisienne du Gaz	1342 50		50	Canal de Suez	575		
Comptoir d'escompte	880	6 25		C. gén. Transatlantique	597 50	1 25					
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 27 — — (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

CHEMISERIE SUR MESURE

DÉPOT DE TOILES

OUVERTURE LE 15 MARS

DORÉ-ROUGET

58, Rue du Pressoir-Saint-Antoine, SAUMUR, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58.

J'ai l'honneur d'informer que j'établis une maison spéciale de Chemises sur mesure, 58, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à Saumur ; je reçois directement des premières Fabriques les Tissus pour cette confection. En outre, on trouvera des Toiles, provenant des premiers tissages de France, à des prix particuliers. Pour l'ouverture de ce rayon, j'offre des avantages incontestables, et j'invite les personnes à apprécier elles-mêmes notre exposé de prix. Par ce moyen, nous espérons acquérir promptement la confiance des personnes qui voudront bien nous honorer de leur visite.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties.

DIVERS

BIENS IMMEUBLES

Situés communes d'Allonnes et de Longué, appartenant à M. et M^{me} Frugier-Gasnier.

Commune d'Allonnes.

- 1^o Une pièce de terre, située au Pré-Brunet, contenant 1 hectare 80 ares.
- 2^o Une pièce de terre et pré, faisant suite au morceau précédent, contenant 1 hectare 20 ares.
- 3^o Un pré, situé au même endroit, contenant 33 ares.
- 4^o Un pré appelé le Pré-Bourdon, contenant 1 hectare 80 ares.
- 5^o Un morceau de terre et rangées,

à la Brûlerie, contenant 1 hectare 40 ares.

6^o Un morceau de terre, à la Malgagne, sur le bord de la route de Bourgueil, contenant 1 hectare 40 ares.

Commune de Longué.

- 1^o Une métairie, située à la Chaussée, exploitée par le sieur Bresson, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terre, pré, d'une contenance totale d'environ 4 hectares 80 ares.
- 2^o Une grande maison, située ville de Longué, près la vieille église, habitée par le sieur Groleau, charron.

S'adresser, pour traiter :

- 1^o A M. COULON-LECOUFFRE, propriétaire à la Chapelle-sur-Loire ;
 - 2^o A M. BARBIN-MORICET, propriétaire à Saumur ;
- Lesquels se trouveront à l'hôtel du Lion-d'Or, à Allonnes, le dimanche 28 mars 1880 ;
- 3^o Audit M^e LE BLAYE. (123)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE LE CHATEAU DE LA PERRIÈRE

Sis à Bagneux, près Saumur,

Avec ses dépendances,

Comprenant parc planté de beaux arbres, terrasses, jardin potager, vignes et prairies ; le tout contenant environ 6 hectares.

Vue magnifique sur la vallée du Thouet.

Prix modéré.

S'adresser : 1^o pour visiter, sur les lieux ; 2^o et, pour traiter, audit M^e TAUREAU, notaire. (107)

ON DEMANDE UN MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1880, MAISON AVEC GRAND JARDIN Rue Courcouronne, n^o 10.

S'adresser à M^{me} veuve DUMAS ou à M^e LAUMONIER, notaire. (63)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, GRANDE MAISON

Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise,

Située qual de Limoges,

n^o 31.

S'adresser au bureau du journal.

M^e HENRY DELAUNAY, huissier-audencier à Saumur, quai de Limoges, 62, demande de suite un petit clerc. (132)

A VENDRE

UNE EXCELLENTE JUMENT

S'attelant parfaitement. S'adresser à M. RENOU, ancien notaire, 27, rue de Bordeaux.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser toutes saisons, dans les terrains de luvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compter la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

UN COMPTABLE, pouvant servir de plusieurs heures par semaine, demande une ou plusieurs comptabilités.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.